

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 10/04/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20240409-135784-DE-1-1

**Séance du mardi 9 avril 2024
D-2024/124**

Date de mise en ligne : 12/04/2024

certifié exact,

Aujourd'hui 9 avril 2024, à 14h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 16h55 à 17h11

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

M. Cyrille JABER présent à partir de 15h00, Mme Sandrine JACOTOT présente à partir de 16h50, M. Jean-Baptiste THONY présent à partir de 17h30, Mme Marie-Julie POULAT présente jusqu'à 15h40, M. Guillaume MARI présent jusqu'à 17h20, M. Vincent MAURIN présent jusqu'à 18h05, Mme Sylvie JUSTOME présente jusqu'à 18h40, M. Didier CUGY présent jusqu'à 18h40, M. Patrick PAPADATO présent jusqu'à 19h35.

M. Dimitri BOUTLEUX et Mme Harmonie LECERF MEUNIER quittent la séance de 19h41 à 20h35.

Excusés :

Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Délibération portant sur la composition de l'observatoire de la démocratie permanente

Madame Tiphaine ARDOUIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La démocratie permanente est un des piliers de la mandature actuelle de la Ville de Bordeaux. Le Contrat démocratique présenté en février 2022 pose le cadre, les ambitions et les valeurs de la participation citoyenne bordelaise. La mise en œuvre du contrat démocratique repose sur l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire, c'est-à-dire les habitants, habitantes et usagers de la ville, les groupes/corps intermédiaires, la mairie de Bordeaux ainsi que l'administration. Afin de construire la démarche d'amélioration continue nécessaire à la réussite de la démocratie permanente à Bordeaux et des démarches et dispositifs qui la composent, la mise en place d'un Observatoire a également été inscrit dans le Contrat démocratique. Ce dernier présente l'observatoire comme « une instance consultative de veille, de suivi et d'évaluation.

L'observatoire a pour finalité de suivre la mise en pratique du fonctionnement démocratique tel que défini dans le contrat démocratique. Il réalise des analyses, émet des avis, fait des recommandations et ce, de manière totalement indépendante. L'observatoire se conçoit comme une instance reposant sur un parti pris de confiance entre l'administration, les élus et les membres de l'observatoire qui ont en commun de s'engager dans une démarche d'amélioration continue du projet de démocratie permanente à Bordeaux. Il est composé de citoyens (au sens du contrat), d'acteurs et d'actrices locaux et de membres des instances consultatives de la ville de Bordeaux.

L'observatoire de la démocratie permanente est une instance dont la participation n'engendre pas de statut ou de droit particulier pour ses membres qui ne peuvent se prévaloir d'appartenir à l'observatoire en dehors de leur implication dans l'instance. Les membres de l'observatoire y contribuent en leur nom propre et y siègent intuitu personae indépendamment du cercle auquel ils appartiennent.

Chaque année, un budget de fonctionnement est affecté à l'observatoire de la démocratie permanente. Il est intégré dans le budget de la mission démocratie permanente. Il couvre la prise en charge des frais induits par les activités de l'observatoire aussi les dépenses relatives à la garde d'enfants, aux déplacements et à la convivialité.

Pour donner suite à la délibération D-2023/341 « Création de l'observatoire de la démocratie permanente » votée lors de la séance du mardi 7 novembre 2023, la présente délibération a pour objet de porter à la connaissance du conseil municipal la liste définitive des membres de l'observatoire tirés au sort.

Conformément à la délibération précitée, trente membres ont été tirés au sort pour composer cette nouvelle instance afin d'obtenir pour chaque cercle :

13 membres pour le cercle habitants ; 10 membres pour le cercle des corps intermédiaires (acteurs associatifs, ou économiques qui contribuent à faire vivre la démocratie permanente bordelaise) ; 7 membres pour le cercle des membres citoyens des instances consultatives de la ville de Bordeaux

Le tirage au sort s'est organisé de la manière suivante :

- Un appel à volontaires auprès des habitants, des membres des instances consultatives de la ville de Bordeaux et des associations pendant un mois. Seul 3 membres des instances consultatives de la ville de Bordeaux ont souhaité rejoindre l'observatoire. Les places vacantes ont ainsi été pourvues au cercle habitant, comprenant alors 17 membres.
- Un tirage au sort tenant compte du nombre de places par cercle (habitant ; association ; instances consultatives de la ville) et de critères socio-démographiques (genre, âge, quartier, niveau de diplôme) sous le contrôle M. Jean Casimiro, commissaire de justice.

Cette délibération présente la liste des membres qui compose cette instance pour une durée d'un an à compter du 16 mars 2024.

Liste des associations dont l'un des membres participera à l'observatoire de la démocratie permanente

- ASTI Bordeaux
- Banque alimentaire
- Boxing Club Alamele
- Carrelet VNF 2023
- Centres d'animations de Bordeaux
- Espoir RIC
- Institut de l'engagement
- Jeunesse engagée de Bordeaux
- Rotary Club
- Secours populaire Français

Liste des instances consultatives de la ville de Bordeaux dont un des membres participera à l'observatoire de la démocratie permanente

- Bordeaux Senior Action
- Comité de la nature en ville
- Conseil citoyen du Grand Parc

La liste nominative des membres de l'observatoire est consultable en annexe.

Je vous prie Mesdames et Messieurs de bien vouloir prendre acte de la présente délibération. Cette dernière permettra d'engager les frais inhérents à son fonctionnement tels que précisés dans la partie trois de la délibération D-2023/341.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 9 avril 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Tiphaine ARDOUIN